



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Version du : 6/06/2022

Numéro de référence : 96

Gestion de la liste des équipiers d'intervention de la Cour

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Unité Sécurité.	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	Securite@curia.europa.eu	
<i>Service traitant :</i>	Unité Sécurité Unité formation et développement	
<i>Sous-traitant :</i>	Société de gardiennage	

Accessible au public

Description du traitement

1) *Finalité du traitement*

Le traitement vise à mettre en œuvre les normes de santé et de sécurité appropriées pour les premiers secours, pour la lutte contre l'incendie et pour l'évacuation des salariés conformément à l'article premier sexies du statut des fonctionnaires, à l'article 8 de la directive 89/391/CEE du Conseil, du 12 juin 1989, concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail, ainsi qu'à l'article L. 312-4 du Code du travail luxembourgeois qui transpose cette dernière disposition.

2) *Description du traitement*

En vertu de la réglementation applicable, la Cour désigne des équipiers d'intervention chargés de mettre en pratique les mesures adéquates en cas de danger et à l'occasion de l'évacuation des immeubles.

Les équipiers d'intervention sont recrutés sur la base du volontariat et/ou désignés sur la base d'informations transmises à l'unité Sécurité par les chefs de services.

L'Unité Sécurité vérifie périodiquement, en tout cas au moins deux fois par an, la mise à jour de la liste des équipiers.

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Le personnel de l'institution volontaire pour mettre en pratique les mesures adéquates en cas de danger et à l'occasion de l'évacuation des immeubles.	Données d'identification : nom, prénom, numéro de bureau, fonction dans le cadre d'une intervention et service	Données mises à jour lors de chaque nouvelle inscription, de changement de bureau ou en cas de radiation
	Données administratives : nom, prénom, numéro de bureau, service, numéro de téléphone du bureau, date à laquelle la personne est devenue équipier, dates des formations initiales et des formations de recyclage.	Données mises à jour périodiquement, au maximum tous les 6 mois

3) Destinataires	
<i>a) Au sein de l'institution</i>	<p>L'accès à l'ensemble des données est limité aux seuls gestionnaires de l'Unité Sécurité chargé, ainsi qu'aux gestionnaires de l'Unité Formation et développement chargés du suivi des formations destinées aux équipiers.</p> <p>Les listes de noms, classés par bâtiments, sont affichées par l'Unité sécurité sur l'intranet de l'Unité sécurité de la Cour de justice afin que tout le personnel puisse connaître l'identité de l'équipier d'intervention dans sa zone d'évacuation.</p>

<i>b) À l'extérieur de l'institution</i>	Uniquement en cas de nécessité : aux autorités compétentes du Grand-Duché de Luxembourg
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Non.
5) <i>Mesures de sécurité</i>	<p>L'accès à l'ensemble des données est limité aux seuls gestionnaires de l'Unité Sécurité chargé de gérer et tenir à jour la liste des équipiers, ainsi qu'aux gestionnaires de l'Unité Formation et développement chargés du suivi des formations destinées aux équipiers.</p> <p>La liste publiée sur intranet est accompagnée d'une mention précisant qu'il s'agit d'un document à usage interne, qui contient des données qui sont traitées conformément aux exigences du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union.</p>
6) <i>Notice d'information</i>	Une notice d'information est accessible sur intranet.
7) <i>Limitations des droits</i>	Non.